

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## 09.02.2009

### Proposition d'une distribution exceptionnelle

Le Conseil d'administration de Compagnie la Lucette ("CLL") a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunira le 16 mars prochain, une distribution exceptionnelle de prime d'émission d'un montant de 2,5 euros par action.

La proposition de distribution, d'un montant total d'environ 65 millions d'euros, intervient dans une période où le groupe n'envisage pas de nouveaux investissements à court et moyen termes, et a l'intention de poursuivre sa stratégie d'arbitrage. CLL utilisera à cette fin une fraction de sa trésorerie disponible à l'issue d'une année au cours de laquelle elle a cédé pour 370 millions d'euros d'actifs, générant ainsi plus de 80 millions d'euros de disponibilités, en plus d'un cash-flow récurrent de l'ordre de 30 millions d'euros.

A l'issue de cette distribution, CLL conservera une trésorerie supérieure à 90 millions d'euros.

Dans un contexte économique difficile, le conseil d'administration de CLL a confié au cabinet d'analyse financière Détroyat Associés une mission d'expertise indépendante afin de mesurer l'impact d'une telle distribution sur l'équilibre et les contraintes financières de la société. Le conseil d'administration s'est prononcé sur cette proposition de distribution au vu du rapport de cet expert.

CLL informe ses actionnaires qu'une assemblée générale ordinaire sera convoquée afin de se prononcer sur cette opération le lundi 16 mars 2009 à 10 heures 30 dans ses locaux situés 7, rue Scribe - 75009 Paris.

Les informations relatives à cette assemblée et à son ordre du jour peuvent être :

- consultées sur le site Internet de Compagnie la Lucette : [www.compagnielalucette.com](http://www.compagnielalucette.com)
- et obtenues auprès de : Compagnie la Lucette - Relations Actionnaires - 7, rue Scribe - 75009 Paris - [actionnaires@lalucette.com](mailto:actionnaires@lalucette.com)

#### A propos de Compagnie la Lucette :

Compagnie la Lucette est une société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial (bureaux et entrepôts) qui bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Compagnie la Lucette possède un patrimoine de très grande qualité, de près de 2,1 Mds€ au 30 juin 2008, principalement composé de bureaux au coeur des quartiers d'affaires d'Ile de France et d'entrepôts dans plusieurs zones industrielles en France.

Compagnie la Lucette est cotée sur le compartiment B du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0000066177 - Mnémonique : MILU - Reuters : MDLL.NT - BLOOMBERG : MIN FP